

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2016/0275(COD) Décision</p>	<p>Procédure terminée 05/04/2017 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)</p>
<p>Garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement (BEI) en cas de pertes résultant d'opérations de financement en faveur de projets menés hors de l'Union: plafonds pour les opérations de financement de la BEI</p> <p>Modification Décision No 466/2014/EU 2013/0152(COD)</p> <p>Sujet 6.30.04 Prêts en faveur des pays-tiers, Fonds de garantie 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI) 8.70 Budget de l'Union</p> <p>Priorités législatives Déclaration conjointe 2017 Déclaration conjointe 2018</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0275(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision No 466/2014/EU 2013/0152(COD)
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 150
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/07896